



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-01 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE S'APPLIQUANT AUX EMPLOYÉS DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, greffier adjoint de la susdite municipalité régionale de comté, que :

Le règlement 2025-01 concernant le code d'éthique et de déontologie s'appliquant aux employés de la MRC de La Matapédia sera présenté pour adoption à la séance ordinaire du conseil de la MRC prévue mercredi le 12 mars 2025 au centre administratif de la MRC de La Matapédia.

Par ce règlement, le conseil de la MRC de La Matapédia vient fixer les valeurs de l'organisation en matière d'éthique, lesquelles doivent être respectées par les employés, les règles visant à prévenir le conflit d'intérêt, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les obligations des membres de l'équipe en ce qui concerne l'éthique et la déontologie, ainsi que les sanctions prévues en cas de manquement.

Le présent avis est donné en vertu des articles 18 et 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

Toute personne désireuse de consulter le projet de règlement, déposé et présenté à la séance ordinaire du 15 janvier 2025, peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, ou en consultant le site Internet de la MRC au [www.mrcmatapedia.qc.ca](http://www.mrcmatapedia.qc.ca).

**DONNÉ À AMQUI CE 10<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2025.**

Pascal St-Amand, greffier adjoint